

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Reforme-lycee-GT-et-langues-vivantes-regionales-une-avancee-en-demi-teinte>



École & société

# Réforme lycée GT et langues vivantes régionales : une avancée en demi-teinte

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

*Le ministre a accepté de modifier la liste des enseignements de spécialité au lycée général pour y inclure les langues vivantes régionales. La modification, très tardive, marque une avancée mais elle reste insuffisante pour assurer l'avenir des LVR au lycée.*

Lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 6 février 2019, le SE-Unsa a défendu un amendement pour améliorer la proposition du ministère d'élargir l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères » aux langues vivantes régionales.

Nous avons demandé que soit créé un enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures régionales » cumulable avec l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères ». Le ministère ne nous a pas suivis, arguant du fait que cela représenterait une spécialisation trop poussée pour les lycéens et qu'il ne s'agissait pas de créer une filière « langues ». L'argument ne tient guère la route alors que la réforme du lycée est sensée permettre des parcours individuels choisis.

Par ailleurs, nous avons demandé que cet enseignement de spécialité soit ouvert pour la LVC, alors que le projet initial ne retenait que les LVA et LVB. Or, on sait que les langues vivantes régionales sont le plus souvent choisies en option facultative. Le ministère a intégré cette modification importante.

Nous avons dénoncé la disparition de dotations rectorales fléchées « LVR » dans certaines académies, menaçant très concrètement l'enseignement des langues vivantes régionales dans des lycées acculés à faire des choix dans l'utilisation de leurs marges horaires entre groupes à effectifs réduits et enseignements facultatifs. Le ministère nous a assuré que les recteurs venaient d'être informés des nouvelles dispositions et devaient en tenir compte.

Les sections du SE-Unsa suivront de près le déploiement tardif de cet enseignement de spécialité et interpellent les recteurs si nécessaire.